

The background of the page is a light gray area with a pattern of small, light gray circles. Overlaid on this are several diagonal lines in a light gray color. At the bottom of the page, there are several wavy, colorful lines in shades of blue, purple, yellow, and green. A dark gray rectangular box is positioned at the bottom of the page, containing the title text.

**Notice d'informations et dates  
d'inscriptions à la formation  
d'auxiliaires-ambulanciers**

L'IFA du CHU de Caen est agréé pour **20 places par session**  
à raison de **3 sessions par an**

**IMPORTANT** : une session peut être annulée si le nombre de candidats est insuffisant. Les personnes ayant déposé leur dossier en seront informées par téléphone.

## **DATES À RETENIR**

### **1<sup>ère</sup> session 2019**

**FORMATION : du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 12 avril 2019**

<b><u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u> :</b>	<b>Mardi 15 janvier 2019</b>
<b><u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> :</b>	<b>Vendredi 1<sup>er</sup> février 2019</b> (17 heures fermeture du secrétariat)

### **2<sup>ème</sup> session 2019**

**FORMATION : du lundi 27 mai au mardi 11 juin 2019** (Jeudi 30 mai et lundi 10 juin fériés)

<b><u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u> :</b>	<b>Lundi 18 mars 2019</b>
<b><u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> :</b>	<b>Mardi 30 avril 2019</b> (17 heures fermeture du secrétariat)

### **3<sup>ème</sup> session 2019**

**FORMATION : du lundi 21 octobre au lundi 4 novembre 2019** (Vendredi 1<sup>er</sup> novembre férié)

<b><u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u> :</b>	<b>Lundi 3 juin 2019</b>
<b><u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> :</b>	<b>Vendredi 12 juillet 2019</b> (17 heures fermeture du secrétariat)

**Les inscriptions peuvent être prolongées s'il reste des places.**

Merci de vous renseigner auprès du secrétariat avant d'envoyer un dossier après la clôture des inscriptions.

## Arrêté du 26 janvier 2006 modifié

### CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

La sélection se fait sur dossier. Tous les dossiers reçus sont traités par ordre d'arrivée.

### CAS PARTICULIERS

*Art. 1 : Cette formation de 70 heures n'est pas obligatoire pour les professionnels exerçant dans une entreprise de transport sanitaire terrestre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour les professionnels exerçant moins de trois mois.*

### PIÈCES À FOURNIR

Les pièces sont indiquées dans le dossier d'inscription.

Les candidats ont 2 visites médicales à passer.

✓ Une visite médicale chez un médecin agréé par l'ARS qui peut remplir les 2 certificats médicaux.

**NB** : le certificat médical de vaccinations peut être rempli par votre médecin traitant. Le certificat médical d'aptitude doit **obligatoirement** être rempli par le médecin agréé ARS.

(Les listes des médecins agréés exerçant en Normandie sont en ligne sur le site Internet)

✓ Une visite médicale chez un médecin agréé par la préfecture. Vous devez vous présenter chez le médecin muni(e) d'un « cerfa », certificat médical d'aptitude à la conduite d'ambulance à retirer dans certaines mairies, en préfecture ou à télécharger sur le site de la préfecture.

(Les listes des médecins agréés exerçant en Normandie sont en ligne sur le site Internet).

### ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription, peut être déposé au secrétariat (02-31-56-83-19, 9h30-17h00, 4<sup>ème</sup> étage, porte 56) au PFRS – Pôle des Formations et de Recherche en Santé  
2 Rue des Rochambelles à Caen (HÉROUVILLE ST CLAIR)

Ou adressé par courrier à l'adresse suivante :

Pôle des Formations Paramédicales - Institut de Formation d'Ambulanciers  
CHU de Caen  
CS 30001 - 14033 Caen Cedex 9

*Tout dossier incomplet sera refusé.*

*Tout dossier refusé pourra être retourné au candidat ou conservé avec l'accord de ce dernier.*

*Tous les candidats seront contactés par téléphone après vérification du dossier.*

## FRAIS DE FORMATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La formation s'élève à 1215 € non assujettis à la TVA pour les 3 sessions 2019.

Les personnes qui s'autofinancent devront envoyer un chèque libellé à l'ordre du trésorier principal du CHU **après confirmation par téléphone que le dossier a été retenu.**

Dès réception du chèque, un courrier sera envoyé avec le récépissé et le chèque sera encaissé.

Les personnes qui bénéficient d'une prise en charge devront fournir une attestation de prise en charge, attestation indispensable pour permettre l'inscription.

Le candidat doit **obligatoirement** indiquer son mode de paiement en cochant la case correspondante dans le dossier d'inscription.

L'institut est référencé dans le catalogue qualité **DATADOCK** sous le numéro **6361**.

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation est d'une durée de 70 heures, elle porte sur l'hygiène, la déontologie, les gestes de manutention, les règles de transport sanitaire et inclut la formation permettant l'obtention de l'AFGSU\* de niveau 2. Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation conduisant au Diplôme d'État d'Ambulanciers.

À l'issue des 70 heures, une attestation de formation est délivrée aux participants ayant suivi la totalité de la formation.

\*AFGSU : Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence

## ORGANISATION

La formation se déroule en deux parties.

Une partie « enseignements » hygiène, déontologie, manutention et règles de transport sanitaire.

Une partie « formation aux gestes et soins d'urgences », sous la responsabilité d'un médecin du SAMU responsable du CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence).

## PROFESSION

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou il est l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance. Pour pouvoir exercer, le professionnel doit disposer d'une attestation de formation d'auxiliaire ambulancier.



CHU de Caen  
Avenue de la Côte de Nacre  
CS 30001  
14 033 Caen cedex 9

[www.chu-caen.fr](http://www.chu-caen.fr)